



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

Association des Villes valaisannes

Vereinigung der Walliser Städte

# ***Plateforme Culture Valais***

*Rapport final et propositions  
du Comité de pilotage mandaté pour l'élaboration  
d'une Plateforme de collaboration culturelle  
Villes / Canton du Valais*

Mai 2009

# Plateforme Culture Valais

Rapport final et propositions du Comité de pilotage à l'attention de l'Association des villes valaisannes et du Département de l'éducation, de la culture et du sport du Canton du Valais

## Table des matières

1. Nature et objectif du mandat .....	3
2. Méthodologie de travail .....	4
3. Objectifs et les moyens d'action de la future Plateforme .....	4
4. Organisation de la Plateforme .....	8
5. Budget et plan de financement.....	9
6. Bénéfices attendus de la Plateforme .....	11
7. Conclusions.....	13
Annexe 1 : Liste des personnes consultées et/ou ayant participé à l'une des journées de réflexion .....	15

Les textes de ce rapport s'entendent indifféremment au féminin et au masculin, ceci même si, afin d'alléger la lecture, nous avons systématiquement utilisé les formes masculines lorsqu'un même terme concernait à la fois des femmes et des hommes.

## 1. Nature et objectif du mandat

La volonté de voir se renforcer la collaboration entre les villes valaisannes et l'Etat du Valais dans le domaine culturel a été exprimée à plusieurs reprises tant par des élus communaux que par des délégués culturels des villes. Cet objectif est également inscrit dans la *Politique d'encouragement culturel* du Canton du Valais du 24 janvier 2007 (point 4.3.1).

Les villes valaisannes sont pour la plupart à un point où elles développent ou repensent leurs priorités, leurs infrastructures et leur organisation (nomination de délégués culturels) dans le secteur culturel. Pour sa part, le Canton du Valais s'est doté depuis 2005 d'un service de la culture et depuis 2007 d'une politique officielle pour l'encouragement culturel. Enfin plusieurs groupes d'opérateurs culturels réunissent leurs forces dans des opérations coordonnées sur l'ensemble du canton (ex : *Label'art*, *Scènes valaisannes* ...). Le moment était dès lors opportun d'examiner les enjeux et les modalités d'un renforcement de la collaboration entre les villes et l'Etat en matière culturelle.

Un groupe ad hoc composé d'un délégué culturel par région ainsi que du Chef du service de la Culture et du Conseiller culturel de l'Etat du Valais s'est constitué en automne 2007 pour examiner la pertinence et la faisabilité concrète d'une telle collaboration.

Travaillant sous la conduite d'un animateur extérieur, ce groupe a analysé les besoins spécifiques du canton et les a comparés aux pratiques de collaboration culturelle existant dans d'autres régions de Suisse ou à l'étranger. Ses résultats ont ensuite été discutés lors d'un « focus group » de deux jours réunissant une vingtaine d'artistes, responsables d'institutions et d'organismes représentatifs des divers milieux culturels valaisans en mai 2008.

Les conclusions de ces divers travaux ont été présentées lors d'une séance convoquée le 2 septembre 2008 conjointement par l'Association des Villes valaisannes (AVV) et le Chef du département de l'éducation, de la culture et du sport de l'Etat du Valais (DECS). A l'issue de cette séance, l'AVV et le DECS ont constitué un Comité de pilotage (COPIL) composé des délégués culturels des villes et du Canton et placé sous la conduite du Chef du service de la culture de l'Etat du Valais. Ils lui ont donné le mandat suivant :

*Elaborer les objectifs opérationnels et les modalités d'organisation d'une **plateforme de collaboration en matière culturelle entre les Villes et le Canton**, conçue de manière à pouvoir être mise en œuvre par étapes et à rester ouverte aux autres communes et visant les objectifs suivants :*

- *La coordination de l'offre culturelle valaisanne*
- *La promotion et l'information de la culture valaisanne*
- *Le soutien et l'accompagnement des artistes et acteurs culturels*
- *Les outils permettant de renforcer la synergie entre la culture et l'économie, particulièrement le tourisme*
- *La formation sur les bonnes pratiques culturelles pour les responsables communaux*

Par courrier du Président de l'AVV et du Chef du DECS du 16 octobre 2008, les villes valaisannes ont été invitées à désigner leur représentant au sein du COPIL.

## 2. Méthodologie de travail

Après une première séance constitutive où chacun des membres a pris connaissance du projet accepté par l'AVV et le DECS ainsi que des remarques et propositions faites à cette occasion, le Comité de pilotage a décidé de s'adjoindre les services d'un animateur extérieur et de lui confier la tâche d'organiser des journées de réflexion autour de chacun des objectifs assignés à la « Plateforme Culture Valais ».

Conformément à la demande des présidents des villes valaisannes, le Comité de pilotage a de plus mandaté la HES-SO Valais/Wallis (Mme S. Jurish Praz et M. G. Bender) pour l'établissement d'un état des lieux de l'organisation et de la gestion culturelle au niveau des neuf villes valaisannes<sup>1</sup>.

Chacune des journées de réflexion a réuni, en sus des membres du Comité de pilotage, 3 à 7 spécialistes extérieurs, actifs en Valais et/ou ailleurs en Suisse et jouissant d'expériences professionnelles étendues en relation avec le thème du jour. Chaque séance de travail comportait systématiquement les trois étapes suivantes :

- Vérification de la pertinence de l'objectif envisagé en le comparant aux expériences acquises par les participants mais aussi en regard de résultats de recherches amenés par l'animateur.
- Identification des outils potentiels et choix de ceux qui offrent le plus d'opportunités en regard de la réalité valaisanne.
- Analyse de faisabilité économique et politique des divers outils retenus.

L'ensemble du dispositif issu de ces travaux a ensuite été discuté lors d'une séance de consultation où étaient invités tous les conseillères et conseillers communaux en charge de la culture des neuf villes valaisannes le 6 mai 2009.

## 3. Objectifs et moyens d'action de la *Plateforme Culture Valais*

Le chapitre ci-dessous présente successivement les quatre objectifs retenus pour la future Plateforme avec, à chaque fois, une brève description des moyens d'action envisagés.

### Objectif 1 : Développer un dispositif, d'information et de promotion culturelle

Il s'agit de mettre sur pied un dispositif pour assurer une diffusion et une promotion efficace des activités culturelles et créations artistiques de niveau professionnel.

Afin d'être efficient, ce dispositif sera réservé prioritairement aux activités culturelles de niveau professionnel qui se développent sur le territoire cantonal. Ceci n'exclut pas la participation d'amateurs à leur réalisation, mais leur impact potentiel doit être au moins d'importance régionale. Les créations artistiques ayant

---

<sup>1</sup> Le rapport de recherche est disponible à l'adresse mail :

[http://www.vs.ch/NavigData/DS\\_313/M20254/fr/Gestion\\_culturelle\\_des\\_villes\\_Rapport\\_bilingue\\_FR\\_D\\_1\(2\).pdf](http://www.vs.ch/NavigData/DS_313/M20254/fr/Gestion_culturelle_des_villes_Rapport_bilingue_FR_D_1(2).pdf)

une dimension contemporaine et manifestant un rapport étroit avec la réalité valaisanne seront privilégiées

Les moyens d'action retenus pour la réalisation de cet objectif sont

***La création...***

**d'un site internet interactif de promotion**

Ce site deviendra le véritable portail d'entrée de la culture cantonale. Il permettra aux personnes intéressées de s'informer sur les activités culturelles phares se déroulant en Valais et, par ses aspects interactifs, être un site de référence autour duquel peuvent s'organiser de véritables communautés d'amateurs de culture.

**d'une base de données des artistes et organisateurs culturels**

Cette base de données accessible par internet augmentera la visibilité des artistes, institutions et organisateurs culturels du canton. Elle facilitera également les contacts entre les personnes et favorisera l'éclosion de nouvelles collaborations intra-cantoniales.

***La mise en œuvre...***

**d'une aide active à la visibilité sur internet des créations valaisannes**

La Plateforme disposera de moyens et d'un réseau de collaborations pour permettre aux artistes et créateurs dont elle assure la promotion de mandater ponctuellement des spécialistes pour les aider à créer le matériel nécessaire à la diffusion et à la promotion de leur œuvre sur internet.

***L'engagement...***

**d'un responsable de la communication**

Ce professionnel engagé à mi-temps aura comme tâche de réaliser l'interface entre les créateurs / organisateurs culturels du canton et les divers médias spécialisés et grand public. Il devra faire « exister » la culture valaisanne dans les divers agendas et rubriques culturelles. Il conseillera les artistes locaux dans leurs démarches de diffusion et saura attirer le regard des journalistes et chroniqueurs sur les activités culturelles régionales.

**d'un webmaster**

Ce professionnel, passionné de culture et engagé à mi-temps, concevra le site internet interactif pour qu'il soit une référence pour toutes les personnes potentiellement intéressées par la culture en Valais. Cette personne, d'une part, sera capable de créer une véritable émulation parmi les artistes et organisateurs du canton pour que ceux-ci le fassent vivre en l'alimentant régulièrement et, d'autre part, garantira une haute qualité des éléments promus par le site.

## **Objectif 2 : Développer l'appui aux artistes et opérateurs culturels actifs en Valais**

La plateforme apportera un appui aux artistes et opérateurs culturels en matière d'organisation logistique et de production d'événements culturels. Elle assurera un coaching professionnel des créateurs et organisateurs dans la phase de « mise sur le marché » de leurs œuvres ou manifestations.

La Plateforme ne distribuera pas d'aide financière, ce point demeure de la compétence des communes et du Canton. Elle ne fonctionnera en aucun cas comme agent des artistes qui recourront à ses services.

Ce service sera lui aussi prioritairement réservé aux activités culturelles développées en Valais et qui peuvent démontrer une qualité professionnelle ainsi qu'un impact potentiel au moins régional.

Les moyens d'action retenus pour la réalisation de cet objectif sont

**Des acteurs culturels expérimentés fonctionnant comme coach**

Plusieurs acteurs culturels expérimentés, issus de champs artistiques et de domaines linguistiques différents, seront mandatés à temps partiel dans le rôle de coach. Ces personnes, prises toutes ensemble, cumuleront un taux d'activité de 70%. Ce seront des professionnels qui demeurent impliqués dans la création et/ou la promotion d'activités artistiques. Ils disposent et maintiennent de ce fait d'importants réseaux dans les milieux culturels cantonaux, nationaux et internationaux.

**Un administrateur culturel responsable du soutien administratif et de la formation des artistes**

Un administrateur culturel expérimenté sera engagé à 30% pour coacher administrativement les projets entrant dans le champ de la Plateforme. Il organisera périodiquement des formations et ateliers autour des aspects légaux, organisationnels et économiques des manifestations culturelles

**Du matériel de base en bureautique et enregistrement/captation proposé en location**

A l'exemple de ce que font déjà avec succès divers bureaux culturels hors du canton, un petit stock de matériel de base en bureautique et d'enregistrement/captation sera constitué. Ces équipements seront offerts en location aux personnes intéressées à un prix proche de celui du marché ce qui permettra de garantir le renouvellement périodique des divers appareils.

**Une base de données des financeurs culturels, prix et bourses artistiques.**

L'objectif de cette base de données informatisée est de faciliter le travail de recherche de fonds auquel doivent se livrer les créateurs et pour lequel ils sont souvent démunis. Elle contiendra également les coordonnées des divers loueurs de matériel de scène, d'instruments de musique ou d'équipements de sonorisation

**Objectif 3 : Développer des outils renforçant la synergie entre la culture et l'économie, particulièrement le tourisme**

Diverses recherches ayant montré l'effet positif que peut avoir sur l'économie, particulièrement sur le tourisme, une offre culturelle dynamique et cohérente, une démarche active et volontariste de mise en réseaux des acteurs culturels et économiques du canton est prévue pour réaliser cet objectif.

Les moyens d'action retenus pour sa réalisation sont

**Un responsable du développement des synergies culture-économie et culture-tourisme**

Cette personne engagée à 100% sera chargée de créer des occasions de rencontres et de collaborations entre les responsables économiques et les créateurs du canton. Disposant de réseaux étendus dans les deux « mondes », elle aura un rôle d'interface permettant à chacun de mieux comprendre les besoins

de l'autre mais aussi les contraintes auxquelles il est soumis. Il est à noter que cette mesure a reçu un soutien très marqué des milieux économiques consultés.

#### **Un budget pour l'organisation d'événements de réseautage**

Le responsable du développement des synergies disposera d'un budget pour l'organisation de divers événements favorisant la rencontre et les échanges entre les artistes, les organisateurs culturels et les responsables des milieux économiques et touristiques

### **Objectif 4 : Créer une structure de coopération dans le domaine culturel entre les villes et le canton**

Il s'agit ici de pérenniser et d'affermir les collaborations entre les villes et le canton qui se sont mises en place tout au long du processus d'élaboration de la Plateforme. Deux axes principaux seront développés : le renforcement de la connaissance réciproque et la formation des divers responsables.

Les moyens d'action retenus pour la réalisation de cet objectif sont

#### **Un inventaire précis des équipements culturels existants et prévus**

Personne aujourd'hui ne connaît l'inventaire et le descriptif exacts des équipements culturels existant dans les diverses villes valaisannes. Or cette connaissance est très importante si l'on veut penser à des collaborations et éviter des doublons notamment au moment de planifier de nouveaux équipements. Cet inventaire, accessible par voies électroniques et actualisé en continu par les divers délégués culturels, résoudra en grande partie ce problème.

#### **Les journées de formation des élus communaux et délégués culturels**

La politique culturelle devient toujours plus complexe alors que ses enjeux ne cessent d'augmenter en importance. Dans ce domaine comme dans d'autres, il n'est aujourd'hui plus possible d'improviser. Les journées de formation permettront l'acquisition de nouvelles connaissances spécifiques et une mutualisation des savoirs acquis par les divers professionnels et responsables politiques.

#### **Le manuel évolutif de la politique culturelle au niveau communal**

Ce manuel prendra la forme de fiches techniques accessibles par voie informatique. Chaque fiche technique présentera soit le résumé d'un des cours dispensé aux conseillers communaux/délégués culturels soit les conséquences concrètes de recherches scientifiques menées sur les politiques culturelles, soit tout type de documents que les délégués culturels auront considérés comme utiles pour la conduite de leur mission.

#### **La rencontre annuelle sur les grands projets en cours**

Le but de cette rencontre est d'éviter les collisions de dates entre les événements phares des diverses villes et d'identifier assez tôt les potentielles synergies qui pourraient être mises en œuvre entre les manifestations culturelles.

#### **Les Etats généraux triennaux de la culture Valaisanne**

Chaque trois ans seront organisés des Etats généraux de la culture Valaisanne qui prendront la forme de débats et d'échanges entre les artistes, les opérateurs

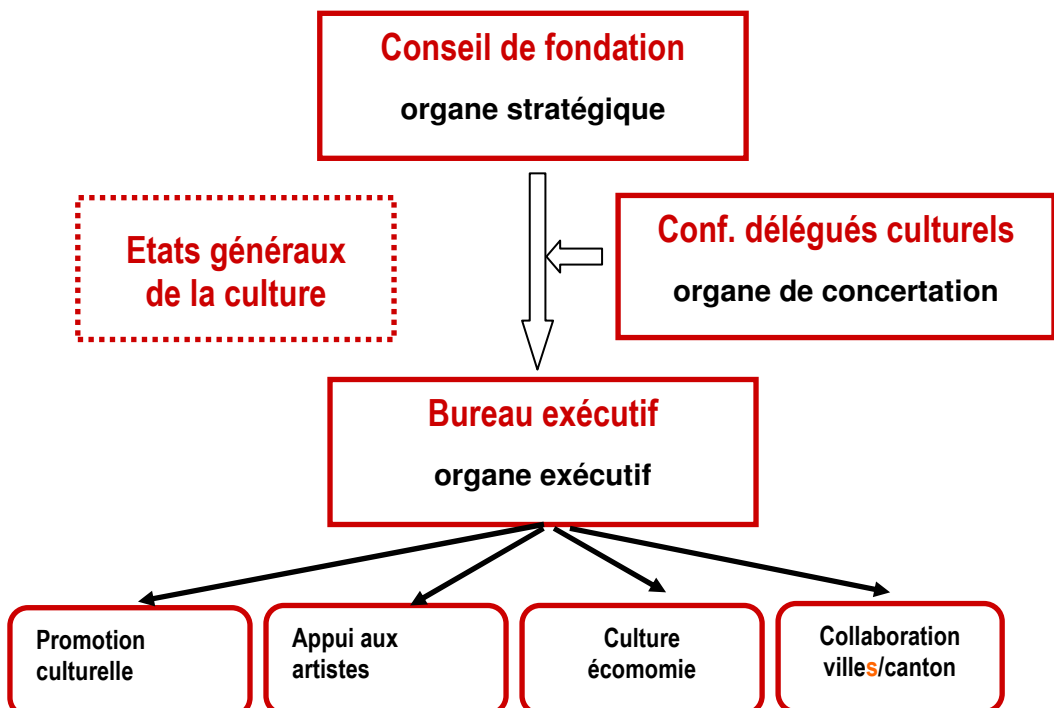
culturels, les autorités et la population en général. Cette manifestation servira à « sentir où va le vent » et à infléchir, le cas échéant les diverses politiques culturelles envisagées au niveau cantonal et/ou communal.

*Les quatre objectifs ci-dessous sont présentés séparément même si, dans les faits ils sont étroitement imbriqués. Chacun d'entre eux nécessite de pouvoir bénéficier des résultats de l'autre pour avoir un réel impact. Par exemple, si l'aide directe aux artistes devait être abandonnée, il n'y aurait que peu de créations adéquatement formatées pour accéder à une diffusion dans des canaux professionnels et donc un d'impact limité sur l'attractivité touristique du canton. L'abandon de l'un des quatre objectifs remettrait de fait en question l'efficacité de l'ensemble du dispositif.*

#### 4. Organisation de la *Plateforme culture Valais*

##### La « **Fondation pour le développement culturel en Valais** »

Vu, d'une part, la nécessité de pérenniser la collaboration instaurée entre les villes et le Canton en garantissant dans la durée une répartition équilibrée des responsabilités et, d'autre part, de disposer d'une structure souple et évolutive, le Comité de pilotage propose la création d'une fondation dont le nom serait : *Fondation pour le développement culturel en Valais* et qui aurait la structure ci-dessous :





**Le conseil de fondation :**

C'est l'organe stratégique de la Fondation. Il est composé de 7 membres répartis comme suit :

- Un représentant de l'Association des villes valaisannes
- Un représentant de l'Association des communes valaisannes
- Le Conseiller d'Etat en charge du DECS
- Le Chef du Service de la Culture de l'Etat du Valais
- Le Président du Conseil de la Culture du Canton du Valais
- Deux membres cooptés par les 5 autres membres du conseil

**La conférence des délégués culturels**

C'est un organe de concertation qui peut interpeller le conseil de Fondation ou être chargé par lui de diverses missions et travaux de réflexion.

Cette conférence réunit tous les délégués culturels professionnels actifs en Valais, soit celui du Canton et ceux des villes, communes (ou groupement de communes) qui ont professionnalisé ce poste et qui contribuent financièrement au fonctionnement de la Fondation.

**Le Bureau exécutif**

C'est l'organe chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil de fondation. Il est composé de trois membres nommés par le Conseil de Fondation dont le Chef du service de la culture qui en assume la présidence.

**Les Etats généraux de la culture**

Ce n'est pas à proprement parler un organe de la Fondation, mais comme cette dernière en assume l'organisation, elle pourra l'utiliser comme un organe consultatif.

**5. Budget et plan de financement**

Le budget estimatif pour la mise en place et les premières années de fonctionnement du projet est le suivant :

<b>Objectif 1 : Développer un outil de coordination et d'information culturelle</b>	<b>Lance-ment</b>	<b>1° année</b>	<b>2 à 5 ans</b>
Salaire du responsable de la communication de la culture VS (50%)		60'000.-	60'000.-
Salaire du webmaster, resp. de la gestion de l'information (50%)		40'000.-	40'000.-
Mandat pour création et maintenance du site internet interactif de promotion de la culture	40'000.-		5'000.-
Mandats pour la création des bases de données des artistes et organisateurs culturels	30'000.-		5'000.-
Mandats à des spécialistes pour la promotion sur internet des artistes et manifestations soutenues		40'000.-	60'000.-
<i>Total des dépenses pour l'objectif 1</i>	<i>70'000.-</i>	<i>140'000.-</i>	<i>170'000.-</i>

<b>Objectif 2 : Créer un bureau d'appui direct aux artistes/opérateurs culturels actifs en VS</b>	<b>Lancement</b>	<b>1<sup>o</sup> année</b>	<b>2 à 5 ans</b>
Mandats des coachs (30% puis 70%)		30'000.-	85'000.-
Salaire de l'administrateur culturel (30%)		30'000.-	30'000.-
Aménagement d'un dépôt et achat de matériel bureautique et d'enregistrement pour location	50'000.-		20'000.-
Mandats pour la création de la base de données des financeurs, prix et bourses culturels	30'000.-		5'000.-
<i>Total des dépenses pour l'objectif 2</i>	<i>80'000.-</i>	<i>60'000.-</i>	<i>140'000.-</i>
<b>Objectif 3 : Développer les synergies entre la culture, l'économie et le tourisme</b>			
Salaire du(des) responsable(s) de la mise en place des synergies culture-économie (100%)		120'000.-	120'000.-
Frais d'organisation des événements de « réseautage »			20'000.-
<i>Total des dépenses pour l'objectif 3</i>	<i>-</i>	<i>120'000.-</i>	<i>140'000.-</i>
<b>Objectif 4 : Créer une structure de coopération culturelle entre les villes et le canton</b>			
Mandat pour l'établissement de l'inventaire exhaustif des équipements culturels	50'000.-		
Mandat pour la création du manuel de la politique culturelle au niveau communal	20'000.-		10'000.-
Mandat pour l'organisation et l'animation des journées de formation des élus et c. communaux		9'000.-	9'000.-
Frais d'organisation de la rencontre annuelle de coordination		1'000.-	1'000.-
Frais d'organisation des Etats généraux de la culture VS			5'000.-
<i>Total des dépenses pour l'objectif 4</i>	<i>70'000.-</i>	<i>10'000.-</i>	<i>25'000.-</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>220'000.-</b>	<b>330'000.-</b>	<b>475'000.-</b>

Le plan de financement envisagé par le Comité de pilotage est le suivant :

	Lance- ment	1° année	2 à 5 ans
Le Canton du Valais	100'000.-	150'000.-	200'000.-
Les 9 villes membres de l'A.V.V.		75'000.-	90'000.-
Autres communes, regroupement de communes			10'000.-
Autres financements*	120'000.-	100'000.-	150'000.-
Ventes de prestations, location de matériel		5'000.-	25'000.-
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>220'000.-</b>	<b>330'000.-</b>	<b>475'000.-</b>

\* Seront sollicités en particulier la Loterie Romande, le % Culturel Migros et diverses fondations et fonds de politiques régionales

Ce plan de financement fait apparaître une contribution moyenne par ville d'un peu moins de frs 10'000.- /an. Dans les faits la contribution est à moduler en fonction du nombre d'habitants par commune sur la base, par exemple, de quatre paliers :

- Communes de moins de 5'000 habitants : frs 2'500.-
- Communes comprises entre 5'000 et 10'000.- habitants : frs 5'000.-
- Communes comprises entre 10'000 et 20'000.- habitants : frs 10'000.-
- Communes de plus de 20'000.- habitants : frs 20'000.-<sup>2</sup>

L'effet multiplicateur pour les villes est donc très important puisque leur contribution leur permet d'accéder à des prestations d'une valeur plus de cinq fois supérieure à leur engagement annuel.

## 6. Bénéfices attendus de la *Plateforme Culture Valais*

### **Pour les artistes**

La possibilité d'un accès à des prestations « support » de niveau professionnel dans des domaines où elles font encore défaut en Valais : la diffusion/promotion des œuvres ainsi que la production de manifestations et leur gestion administrative.

<sup>2</sup> Sur la base de cette clé, les montants des contributions annuelles des villes membres de l'AVV seraient les suivantes : Loèche et St Maurice : frs 2'500.- ; Naters et Viège : frs 5'000.- ; Brigue-Glis, Sierre, Martigny et Monthey : frs 10'000.- ; Sion : frs 20'000.- Soit un total de frs 75'000.-

La possibilité de développer de nouveaux partenariats innovant avec les milieux économiques et touristiques.

Une mise en œuvre facilitée de leurs projets grâce à une identification beaucoup plus aisée des partenaires artistiques potentiels, des financeurs et des spécialistes en logistique du spectacle.

Une diffusion potentielle plus large de leurs créations de qualité professionnelle.

### **Pour l'économie**

Davantage de possibilités d'utiliser les dynamiques culturelles pour se différencier des autres destinations et ainsi augmenter l'attractivité touristique de la région.

Une augmentation du nombre d'occasions pour stimuler la créativité de leurs collaborateurs et ainsi augmenter leur capacité à l'innovation.

Des possibilités pour les entreprises d'utiliser la culture dans leur stratégie d'image comme démonstration de leur dynamisme.

Des arguments supplémentaires pour attirer dans le canton les jeunes diplômés les plus talentueux qui sont souvent en forte demande de stimulations intellectuelles.

Un renforcement de la *Marque Valais* en y adjoignant la culture qui est un facteur qui influence le choix de destination de certains touristes.

Un projet qui offre de très bonnes garanties de succès car il a été élaboré en impliquant autant les représentants de l'économie que ceux du monde de la culture.

Une politique culturelle cohérente et visible qui attire les entreprises à haute valeur ajoutée.

### **Pour les communes**

Le projet permet à chaque ville de développer un soutien professionnel à ses meilleurs artistes, soutien qu'aucune ne peut offrir toute seule. Ceci, alors qu'aujourd'hui, faute de disposer de moyens de promotion plus actifs, même les meilleurs projets culturels des villes restent souvent confidentiels.

Une meilleure coordination et planification des projets culturels qui assure une plus importante complémentarité des offres tout en respectant l'autonomie de chaque partenaire qui garde toute sa capacité d'initiative et de décision.

La coordination des activités de qualité professionnelle et leur promotion commune qui leur donnera plus d'impact aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur

La collaboration plus étroite entre les communes et entre ces dernières et le Canton va permettre une optimisation de l'utilisation des ressources financières, humaines et logistiques (moins de doublons ou de télescopage de dates p.ex.). Elle ouvrira un accès à de nouvelles sources de financement (fondations, fonds) pour les artistes et opérateurs culturels locaux comme l'a mis en évidence le dispositif ThéâtrePro.

Un projet où le Canton met fortement la « main au porte-monnaie » pour soutenir les meilleures initiatives prises au niveau communal permettant que la contribution de chaque ville est limitée alors que le bénéfice sera important pour elles.

### **Pour le Canton**

La Culture est une responsabilité partagée entre les communes et le Canton. Ce projet est un pas décisif vers une structure de concertation et de coopération dans l'intérêt global du Canton et particulier de chacune des villes. Il permet d'atteindre une masse critique suffisante pour être efficace.

Le projet donne une base solide à la Plateforme en associant les deux niveaux de responsabilité principaux (Canton et communes) et en fondant un partenariat réel au niveau stratégique (politique) et opérationnel (délégués).

Le projet permet un accompagnement efficient du mouvement de professionnalisation de la gestion culturelle dans l'ensemble du canton. Il permettra la mise en place de méthodes de travail convergentes dans le respect de l'autonomie de chacun.

Il permettra une visibilité globale et concertée de l'offre culturelle d'intérêt cantonal et national. En cela, il sera un instrument important de la concrétisation de la *Politique d'encouragement culturel 2007*.

### **Pour le citoyen**

Une offre culturelle diversifiée, plus aboutie, de qualité plus professionnelle et dont on parle bien au-delà des frontières cantonales.

Une information plus accessible et mieux profilée lui permettant de savoir « *en un clic de souris* » ce qui se fait de mieux dans le canton en matière culturelle et de pouvoir choisir en connaissance de cause les événements auxquels il désire participer.

Un outil convivial pour faire connaissance avec les autres personnes du canton qui partagent les mêmes choix esthétique que lui.

Une meilleure garantie de l'utilisation efficiente des fonds publics investis dans la promotion culturelle.

## **7. Conclusions**

Pour conclure ce travail, le Comité de pilotage invite le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) et les neuf membres de l'Association des Villes Valaisannes à donner suite aux propositions formulées en prenant les décisions suivantes :

- Décider de créer la *Fondation pour le développement culturel en Valais*.
- Adopter le présent rapport comme feuille de route pour la mise en place de la *Plateforme culture Valais*.
- Mandater le Comité de pilotage pour la rédaction des divers documents nécessaires à la création formelle de la Fondation dans le courant de l'automne 2009.
- Inscrire à leur budget 2010, les montants correspondant à leur participation à la Fondation

En remerciant l'Association des villes valaisannes et le Département de l'éducation, de la culture et du sport, de l'avoir invité à élaborer ces propositions, le Comité de pilotage tient à souligner qu'il a été soucieux de proposer une structure légère, souple et efficiente qui pourra s'adapter rapidement à l'évolution de la situation et à celle des mandats que ses fondateurs lui confieront par la suite.

Il propose qu'au terme des quatre premières années complètes d'activité de la **Plateforme Culture Valais**, une évaluation approfondie des résultats obtenus soit effectuée par un organisme neutre afin de déterminer son orientation future.

Le Comité de pilotage :

- Denis Alber, Chef du Service culturel de la Ville de Monthey
- Jacques Cordonier, Chef du Service cantonal de la culture, Sion
- Mads Olesen, Chef du Service culturel de la Ville de Martigny
- Rachel Pralong, Cheffe du Service de la culture, des sports et de l'ingération de la Ville de Sierre
- Jean-Charles REY, Animateur du COPIL, Sierre
- Karl Salzgeber, Conseiller culturel à l'Etat du Valais, Rarogne
- Edmund Sterren, City Manager et directeur du Centre culturel « La Poste », Viège

Sion, le 25 mai 2009

**Annexe 1 :**  
**Liste des personnes consultées et/ou ayant participé**  
**à l'une des journées de réflexion**

**Denis Alber,**

Chef du Service de la culture de la Ville de Monthey, directeur du Théâtre du Crochetan

**Thomas Antonietti,**

Président de l'Association valaisanne des musées, Brigue

**Vincent Bornet,**

Directeur-adjoint Valais Tourisme, Sion

**Jacques Cordonier,**

Chef du Service de la culture du Canton du Valais

**Line Dayer**

Responsable de la communication au Service de la culture

**Christophe Fellay,**

Musicien et enseignant à l'ECAV, Martigny

**Daniel Imboden,**

Pourcent-culturel Migros, Zürich

**Marie-Eve Knoerle,**

Responsable du bureau culturel, Genève

**Dominik Landwehr,**

Pourcent-culturel Migros, Zürich

**Balthazar Lovay,**

Artiste, Martigny-Genève

**Mads Olesen,**

Chef du Service culturel de la Ville de Martigny et directeur du Manoir

**Carole Pellouchoud,**

Journaliste et responsable de l'Agenda scientifique Valais, Martigny

**Marie-Françoise Perruchoud-Massy,**

Responsable de l'Institut Economie et Tourisme à la HES-SO//Valais-Wallis, Sierre

**Rachel Pralong,**

Chef du Service de la culture, des sports et de l'intégration de la Ville de Sierre

**Céline Ramsauer,**

Chanteuse-compositrice-interprète, Productrice ANILEC, Miège

**Magali Reichenbach,**

Responsable du projet des guides du patrimoine, Martigny

**Marc Ridet,**

Directeur de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, Nyon

**Karl Salzgeber,**

Conseiller culturel à l'Etat du Valais, Rarogne

**François Seppey,**

Chef du Service du développement économique de l'Etat du Valais

**Roland Sprenger,**

Président du Conseil de la culture du Canton du Valais, Sion

**Edmund Sterren,**

City Manager et directeur du Centre culturel « La Poste », Viège

**Maria Pia Tschopp,**

Préfète du district de Sierre et Présidente de Sierre Région, Montana

**Anne-Dominique Zufferey,**

Directrice du Musée de la vigne et vin, Sierre-Salgesch